

DOSSIER D'HABILITATION 1- Volet pédagogique *

DU Droit approfondi de la fiscalité

- Renouvellement -



UFR de rattachement : Ecole de Droit
Etablissements cohabilités : /
Responsable du diplôme : Jean-Luc ALBERT
Début d'habilitation : 1^{er} Juillet 2014
Fin d'habilitation : 31 août 2017
DELIBERATION CAc – CFVU N°

* Le dossier d'habilitation est composé de ce volet pédagogique (1) applicable sur toute la durée de l'habilitation, et d'un volet financier (2) annuel, à renouveler obligatoirement chaque année universitaire de l'habilitation en cours. Toute modification de ce volet pédagogique (maquette, MCC...) doit être approuvée par la CFVU.

A - Présentation du projet

I - Contexte général - Objectifs de la formation

Le droit fiscal est devenu une discipline dominante des enseignements juridiques et se trouve caractérisé à la fois par une forte dimension supranationale, des développements sectoriels accentués (urbanisme, énergie, immobilier, arts...) et des spécificités administratives et contentieuses et ce dans un cadre professionnalisant accentué marqué désormais par une diversité des débouchés professionnels tant en ce qui concerne le secteur privé que le secteur public (administrations d'Etat – DGFIP, DGDDI..., collectivités locales, cabinets d'avocats, d'experts comptables, fiscaliste d'entreprise, conseils en propriété, etc...).

Les différentes formations dispensées au sein de l'Université d'Auvergne ont intégré l'importance de ce champ juridique en offrant de la Licence aux différents Masters un ensemble diversifié d'enseignements permettant de concrétiser un « parcours fiscal » significatif.

Pour autant, certains domaines souvent d'actualité peuvent donner lieu à des approfondissements, des compléments de formation qui peuvent se révéler indispensables dans une perspective d'insertion dans certains diplômes ou en termes d'évolution de carrière professionnelle.

Tel est l'objet du présent Diplôme d'université « Droit approfondi de la fiscalité » dont la vocation est d'offrir tant en formation initiale à des étudiants de niveau Master qu'en formation continue pour des professionnels d'entreprise, de cabinets d'avocats ou d'expertise-comptable, ou à des cadres administratifs, un ensemble d'enseignements plus particuliers et qui, soit permettent d'aller plus avant dans certaines thématiques juridiques d'actualité, soit offrent une étude originale dans différents domaines qui n'ont pas été appréhendés dans le cadre des formations dispensées au sein des cursus universitaires.

Les objectifs de la formation sont de :

- faciliter l'orientation d'étudiants de niveau Master vers des formations plus spécialisées en fiscalité,
- assurer une formation complémentaire par l'acquisition de nouvelles compétences et des schémas d'analyse professionnalisants,
- permettre à des agents des secteurs public ou privé de renforcer leurs acquis dans des domaines plus spécifiques.

II - Composante porteuse du projet

Ecole de Droit - 41 boulevard François Mitterrand – CS 20054 - 63000 CLERMONT-FERRAND

III - Autres composantes de l'UdA et autres établissements participant à la formation

Aucune

IV - Responsable du DU

Nom, Prénom : Jean-Luc ALBERT

Statut : PR

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : j-luc.albert@udamail.fr; 04 73 17 76 56, 41 boulevard François Mitterrand, CS 20054, 63000 Clermont-Ferrand Cedex

V - Composition du Conseil de Perfectionnement

(Commission en charge du suivi du diplôme, le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel. Préciser : Nom, Prénom, Qualité)

Personnels de l'Université d'Auvergne

Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant,
 Le Directeur des études de l'école de Droit ou son représentant
 Le responsable pédagogique du DU
 Deux membres de l'équipe pédagogique
 La secrétaire de scolarité du DU
 La responsable de la scolarité
 Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université d'Auvergne

VI - Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2014-2015

Première année universitaire concernée par la présente demande : 2015 - 2016

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Niveau requis pour intégrer la formation : niveau équivalent à la licence en droit acquis

Durée de la formation : 1 année universitaire, 110 heures de cours

Lieu de la formation : Ecole de Droit - Uda

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : en formation initiale : 20
 en formation continue : 0

Capacité d'accueil maximale : 30

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Période d'inscription / candidature : avril N pour une inscription dans l'année universitaire N/N+1

Contact Scolarité : Scolarité des DU de l'Ecole de Droit du.droit@udamail.fr; 04 73 17 76 56

B - Description de la formation

I - Organisation générale de la formation

Les cours et séminaires sont dispensés entre octobre et mai, conformément au calendrier universitaire de l'Université d'Auvergne.

La préparation s'effectue en un an, sauf dérogation accordée par le chef d'établissement sur proposition du responsable pédagogique.

Ils sont assurés de façon prédominante par des professionnels du droit fiscal issus des différents secteurs publics ou privés (DGFIP, avocats, fiscaliste d'entreprise...).

II - Maquette de la formation

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Fiscalité internationale	10	10			Epreuve unique d'une durée de 4 heures. Quatre questions au minimum sont soumises aux candidats. Chaque question est notée sur 20 en tenant compte du coefficient attribué à chaque matière. Les notes se compensent.	2			A la fin des enseignemen ts annuels	
UE 2 : Fiscalité Européenne et lutte contre la fraude fiscale	5	5				1				
UE 3 : Droit d'enregistrement et TVA immobilière	10	10				2				
UE 4 : Fiscalité patrimoniale du dirigeant de société	15	15				3				
UE 5 : Stratégie patrimoniale du dirigeant de société	15	15				3				
UE 6 : Contrôle fiscal	20	20				4				
UE 7 : Fiscalité directe locale	10	10				2				
UE 8 : Le recouvrement de l'impôt et son contentieux	5	5				1				
UE 9 : De l'optimisation fiscale à la fraude fiscale	10	10				2				
UE 10 : Comptabilité	10	10				2				
Total	110	110								

Cette formation mêle des études de cas, de dossiers et des formations techniques et plus académiques.

III - Equipe pédagogique

(Donner la liste des enseignants, leur appartenance ou non à l'UdA ; pour les autres, leur qualité)

Nom, prénom, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche), qualité (profession,...), établissement de rattachement, volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque élément constitutif.

Référence de l'UE	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement
Toutes UE	Marc AMBLARD	MCF en détachement, HDR	Avocat	UdA
	Philippe BOURBIGOT	IE	Inspecteur des finances publiques, enseignant	Ecole nationale des finances publiques
	Julien CAUSSE	IE	Avocat	Cabinet LABONNE
	Philippe FARGES	MCF associé	Avocat	UdA
	Florent MARTINA	IE	Inspecteur des finances publiques, enseignant	Ecole nationale des finances publiques
	Tiaré MULLER	IE	Fiscaliste	Groupe Michelin
	Frédéric ROBIN	IE	Avocat	Cabinet ROBIN

IV - Conditions d'admission

La sélection est faite sur dossier. Elle est réalisée par la direction du DU et l'équipe pédagogique. Elle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable pédagogique.

Il est organisé une seule session d'examen. Le redoublement est admis à titre exceptionnel sur demande motivée et accord du président de l'université sur proposition du responsable pédagogique du DU.

V - Règles de délivrance du diplôme

Le DU est validé avec une moyenne générale de 10/20 minimum.

Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues pour l'ensemble de l'année :

- Passable, lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- Très bien lorsque la moyenne générale est supérieure à 16/20.

VI - Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études ou son représentant, deux membres de l'équipe pédagogique.

VII - Mobilité à l'international

Sans objet

VIII - Modalités particulières relatives au DPC (Développement Professionnel Continu)

Sans objet

Conseil de Gestion de la composante :

Date : 27/04/2015

avis favorable

avis défavorable

Commentaires éventuels :

Conseil Académique - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire accordant l'habilitation : 01/07/2014

Début de l'habilitation : 01/07/2014

Fin de l'habilitation : 31/08/2017

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

Le Président de l'Université d'Auvergne

Brigitte BONHOMME

Professeur Philippe DULBECCO